

MREITI



Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

مبادرة الشفافية في الصناعات الاستخراجية

Projet de feuille de route sur la propriété réelle

(Version mise à jour adoptée le vendredi 06 décembre 2019)

Résumé exécutif

La présente feuille de route constitue le cadre de référence à partir duquel le projet Pilote sur la Propriété Réelle (PPR) sera préparé dans la perspective de sa mise en œuvre à partir de janvier 2017 pour une application effective du cadre normatif à l'horizon 2020.

Ce Projet est initié par le Secrétariat international de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et doit être mis en place puis implémenté par les pays qui ont manifesté le souhait de renforcer la transparence à travers l'identification des personnes réellement impliquées dans les sociétés extractives et ce, aux fins d'une meilleure gouvernance des ressources extractives.

Cette version résulte d'une mise à jour de la feuille de route qui avait été élaborée depuis que la Mauritanie s'est lancée dans le projet Propriété réelle sous la houlette du Comité national de l'ITIE.

I- Contexte et justification de la feuille de route

La Mauritanie a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2005 puis a commencé la mise en œuvre de cette Initiative en 2006 avec notamment la mise en place d'un Groupe Multipartite d'une trentaine de membres (Comité National) coordonné par un haut fonctionnaire de l'Etat. Le statut actuel de la Mauritanie est celui de pays conforme à l'ITIE. Une validation est en cours et permettra à terme aux parties prenantes d'avoir des résultats sur la qualité de la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays.

De l'institution de l'ITIE en Mauritanie à ce jour, il y a eu une évolution significative faisant que les pays qui y ont adhéré sont confrontés à de multiples défis qui, une fois levés, permettront de renforcer la gouvernance des ressources extractives. C'est dans ce cadre que le Secrétariat International ITIE a initié un Projet Pilote sur la Propriété réelle formulé à travers la Note d'Orientation (Note d'orientation numéro 22 du mois de mai 2016) et l'Exigence 5.2 b.ii de la Norme.

II- Objectifs

i. Objectif général

L'objectif général de ce projet est le renforcement de la transparence et la lutte contre les conflits d'intérêts dans la gouvernance des ressources extractives quelle qu'en soit la forme.

ii. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- Adapter le cadre juridique et réglementaire aux exigences de la Norme ITIE relative à la propriété réelle (PRP) ;
- Disposer d'un registre des propriétaires réels des entreprises extractives opérant en Mauritanie ;
- Faciliter l'accès aux données relatives à la propriété réelle ;
- Contrecarrer toute forme de conflits d'intérêts.

Une réunion du comité Nationale ITIE a été organisée le 30 novembre 2016 pour examiner la Note d'orientation N°22 avec comme résultat, la création d'une sous-commission chargée de préparer une feuille de route sur la Propriété Réelle et les Personnes Politiquement Exposées

Ce projet de feuille de route s'articule autour des quatre axes ci-après :




	Item	Observations	Actions envisagées	Période	Objectif	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Personnes/institutions responsable	Budget alloué en USD
	Axe 1 : Cadre juridique et réglementaire								
1	Définition de la propriété réelle	Analyser la définition proposée par le Secrétariat International	Adapter la définition de la PR et PPE au contexte local (s'inspirer de l'expérience des pays de la sous-région), voir le cas des sociétés cotées en bourse.	Décembre 2016	Clarification de la notion de propriété réelle	Une définition adoptée par le CN-ITIE	Pertinence de la définition adoptée	Le CNITIE	0,00
2	Liens entre la Propriété Réelle et les réformes prioritaires de l'Etat	Il n'existe pas un lien clairement affirmé. Toutefois, l'adhésion de la Mauritanie à ce projet confirme sa volonté à intégrer la propriété réelle dans la gouvernance du secteur extractif (pétrole et mines)	Elaboration et approbation de la feuille de route.	Janvier 2017	Intégrer la propriété réelle dans les priorités nationales en matière de réforme du secteur extractif	Intégration de la notion de Propriété Réelle dans les priorités nationales de réforme en matière de gouvernance du secteur extractif	La propriété réelle est intégrée dans les priorités nationales de réforme du secteur extractif	Le Comité National ITIE	0,00
3	Cadre institutionnel pour la divulgation de la PR	Il n'existe pas d'obligations relatives à la PR. Cependant une liste d'actionnaires ou un ensemble d'informations sur les	Faire un état des lieux de l'arsenal juridique et réglementaire existant en identifiant les modifications nécessaires pour se conformer à la nouvelle norme (Propriété réelle et	Lancer une étude sur l'état des lieux (1 ^{er} trimestre 2017)	Faire des recommandations visant à intégrer la propriété réelle dans l'arsenal juridique et réglementaire	Avoir une idée précise du cadre institutionnel en ce qui concerne la Propriété Réelle	Les conditions de mise en place du cadre institutionnel sont réunies	Le MPME (cadastres minier et pétrolier)	0,00

		entreprises sont exigés pour l'attribution des permis (exploration/exploitation)	Personne Politiquement Exposée).						
4	Déclaration concernant les PPE ¹	Il s'agit d'un nouveau concept qui nécessite d'être étudié en fonction du contexte local et sous régional.	-Analyser la définition des PPE dans la norme ; -S'inspirer des bonnes pratiques dans les pays ayant adopté la Norme -Adapter la définition des PPE au contexte local ;	A inclure dans l'étude sur les PRP	Lutter contre les conflits d'intérêts	-La systématisation des déclarations sur les Personnes Politiquement Exposées	-Les conditions de mise en place d'un cadre de déclaration concernant les PPE sont réunies	Le Comité interministériel Le CNITIE Le MPME	0,00
5	Exploitation de l'Etude PRP/PPE	Les conclusions d'une telle étude sont nécessaires pour la réalisation des étapes ultérieures	-Analyser et exploiter les conclusions et recommandations de l'étude -Mettre l'étude à la disposition des départements concernés (justice, commerce, MPEM)	Juin 2017 Juillet 2017	Vulgariser le contenu de l'étude sur la Propriété réelle	Une appropriation de la problématique de la PR et des questions connexes	Les recommandations et suggestions sont mises en œuvres sans contraintes quelconque	Le CNITIE Le Secrétaire permanent	0,00
6	Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur les normes PRP, PPE	Nécessité d'un engagement politique suivi d'une coordination entre les départements concernés	-Soumettre les recommandations de l'étude au Comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE ; -Introduire la notion PRP/ PPE dans l'arsenal juridique et réglementaire de façon à prendre en charge la norme PRP	2017 à 2020	Faire entériner les recommandations de l'étude par le Comité interministériel ; -mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la propriété réelle, -faire en sorte que le droit positif mauritanien intègre la propriété réelle dans son dispositif	Une appropriation de la problématique des PPR, PPE et des questions connexes	Les recommandations et suggestions sont mises en œuvres sans contraintes quelconque	Le Comité interministériel Le CNITIE Le MPME	0,00

¹Personnes Politiquement Exposées



			et éviter toute possibilité de conflit d'intérêt ; -Modification des textes, approbation et promulgation						
7	Axe 2 : Renforcement des capacités	Nécessité de former les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des nouvelles normes PRP/PPE	Prévoir des formations (séminaires et/ou voyages d'étude) sur les normes PRP/PPE, utiliser l'expertise du secrétariat International, la BM, la GIZ et la coopération avec les pays mettant en place ces normes.	2017/2018	Former et vulgariser les parties prenantes sur les thématiques liées à la propriété réelle	Bonne compréhension de la problématique de la propriété réelle	Une appropriation de la problématique de la propriété réelle par les parties prenante	Le CNITIE Le Secrétaire permanent	40 000
8	Axe 3 : Communication	Les PRP/PPE/constituent un nouveau concept	-Organiser des séminaires d'information sur les normes PRP/PPE au profit des parties prenantes (Comité National ITIE, Gouvernement, Entreprises, OSC) -Elargir la disponibilité de l'information au public à travers des publications (documents, liens et...)	Juillet 2017	-faciliter la vulgarisation des questions liées à la propriété réelle -favoriser les échanges sur la propriété réelle	Une vulgarisation suffisante de la notion de Propriété Réelle et Personnes Politiquement Exposées	Appropriation des questions liées à la PPR et PPE	Le CNITIE Le Secrétaire permanent Le Chargé de communication	30 000
10	Etude de cadrage sur la divulgation de la PPR en Mauritanie	Restitution de l'étude sur la divulgation de la PPR	Une note de cadrage a déjà été présentée par le consultant Le projet de livrable a été pris en compte par l'Administrateur	Novembre/décembre 2019	Réaliser un cadre de référence pour divulguer la propriété réelle en Mauritanie	La note de cadrage est entérinée La note de cadrage permet de mettre en œuvre les orientations du CN-ITIE en	Les parties prenantes cibles répondent positivement aux instructions sur la PPR	Le CNITIE La sous-commission PPR	12 000

			indépendant pour alimenter les rapports ITIE 2017 et 2018			matière de PPR La note de cadrage a permis de renforcer la gouvernance des ressources extractives			
11	Axe 4 ; Application effective de la norme	Les textes juridiques et réglementaires concernant les PRP/PPE doivent être en vigueur 2020 L'obligation pour les entreprises de se conformer à la nouvelle norme sur la propriété réelle	<i>-Application des nouvelles normes ITIE PRP/PPE et divulgation des données y afférentes dans les rapports ITIE.</i> -Mettre en place une procédure pour la collecte des données. - Prévoir l'accès du public aux données PRP/PPE <i>-Voir la possibilité d'une prise en compte (totale ou partielle) des normes PRP/PPE dans les futurs rapports ITIE (avant 2020)</i>	A partir du 1 ^{er} janvier 2020	-Identification de l'ensemble des personnes détenant des parts ou actions dans les entreprises extractives en Mauritanie	Entrée en vigueur de l'application	Les déclarations sur la propriété réelle sont obligatoires	Le CNITIE Le MPME	0,00
								TOTAL	80 000

ANNEXE



I- Membres de la sous-commission

	Nom et prénom	Titre	Coordonnées
1	M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou	Président du Comité National ITIE/ Président de la sous-commission	mlacnitie@gmail.com
2	M. Moustapha Ould Bechir	Directeur Général des Hydrocarbures/ Membre de la sous-commission	mobechir@yahoo.fr
3	M. Mohamed Lemine Moustapha	Directeur Général des Mines/ Membre de la sous-commission	lemat.mous@gmail.com
4	Me Mine Abdoullah	Président de la CM-PCQVP/ Membre de la sous-commission	cabmine@yahoo.fr Tél. (+222) 22 49 47 70
5	M. Ely Ould Cheïkh	Représentant de la SNIM/ Membre de la sous-commission	e.cheikh@snim.com +222 22 940300
6	Mme. Mame Cheïkh Sidiya	Magistrate, représentante du Ministère de la Justice/ membre de la sous-commission	mj@ministerejustice.gov.mr +222 45 25 82 04
7	M. Ba Papa Amadou	Secrétaire permanent du Comité National ITIE/ Rapporteur de la sous-commission	Regulatoryimpactanalysis@gmail.com Tél. (+222) 36 31 70 96

II- Points focaux au niveau du MPEMi

	Nom et prénom	Titre et Direction	Coordonnées
1	Sid' Ahmed Bouderballah	Point focal Mine, cadastre minier	sbouderballa@yahoo.fr Tél. (+222) 46 99 15 22
2	Oum Kelthoum Mint Jeireb	Point focal Pétrole, cadastre pétrolier	oumaj@yahoo.fr Tél. (+222) 26 24 55 56

III- Personnes ressources



1	Dr. N'Gaidé Lamine Kayou	Consultant - Personne ressource	ngaidelamine@yahoo.fr Tel : + (222) 36 30 34 59 + (222) 46 08 44 09 / + (222) 22 60 44 48
---	--------------------------	---------------------------------	---

IV- Sigles :

- **BE** : Bénéficiaire effectif
- **BM** : Banque Mondiale
- **CNITIE** : Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
- **GIZ** : Deutsche Gesellschaft Für International Zusammenarbeit/ Coopération internationale allemande
- **MPME** : Ministère du Pétrole, et des Mines et de l'Energie
- **OSC** : Organisations de la Société Civile
- **PL** : Propriétaires légaux
- **PR** : Propriété Réelle
- **PPE** : Personnes Politiquement Exposées